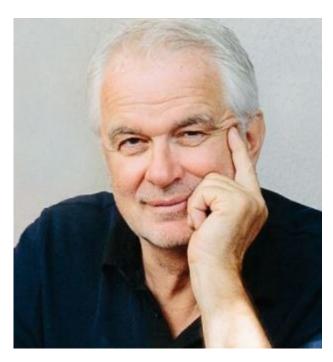


Publié le 4 octobre 2021

Le référentiel du logement de qualité prend forme

Le 14 octobre prochain, dix propositions concrètes seront dévoilées par la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, afin de partager « une vision de la fabrication de la ville », assure-t-elle. Cela fait suite à la remise et présentation au ministère le 8 septembre dernier par l'aménageur Laurent Girometti et l'architecte François Leclercq d'un « référentiel du logement de qualité », défini, à la demande de l'exécutif, en février dernier.



Emmanuelle Wargon explique les raisons de la démarche : « Les référentiels qui existent portent sur des critères environnementaux mais pas sur la qualité d'usage : taille minimale des pièces, hauteur sous plafond, exposition, accès à des espaces extérieurs, modularité... », énumère la ministre. Demain, un tel référentiel pourrait constituer le socle juridique pour les élus locaux avant toute délivrance de permis de construire. Il conditionnerait même, en 2023 et 2024, l'accès au dispositif Pinel à taux plein. Face au constat d'une baisse de la surface moyenne des logements neufs, de la disparition de la cuisine avec la généralisation des cuisines ouvertes ou encore de la tendance à la mono-orientation, François Leclercq et Laurent Girometti proposent cinq objectifs pour définir les critères constitutifs de la qualité d'usage : l'évolutivité, la luminosité, la sensation d'espace, la réponse pratique à des fonctions de base, telles que l'espace de rangement, et le rapport à l'espace extérieur. « En matière de qualité des logements, le progrès s'est arrêté », expliquait récemment François Leclercq sur les ondes de France Inter.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1